32e ANNÉE. — N° 77 — 5 CENTIMES LE NUMÉRO — SAMEDI 9 JUILLET 1892

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *ne tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors le 9 Juillet

BISMARCK CENSURÉ

Les déclarations qui ont été faites récemment par le prince de Bismarck à Vienne, au rédacteur d'un journal autrichien, ont eu, comme on sait, leur contre-coup en Allemagne, où elles ont fort ému certaine portion du public, qui en prend fort à son aise à l'égard du chancelier, depuis qu'il n'est plus au pouvoir.

Il n'est pas douteux que le prince de Bismarck a pu céder à un mouvement de mauvaise humeur et que les critiques qu'il a formulées contre l'état de choses actuel dans l'empire allemand, étaient inspirées par le souvenir du passé et surtout par le dépit qu'il éprouve d'être obligé de vivre dans la retraite. Mais, au fond, ces critiques étaient-elles aussi injustes que le prétendent certains organes de la presse allemande ? Ne contenaient-elles que des erreurs volontaires ?

Certes, il est permis de soutenir le contraire. Ainsi, par exemple, il n'est pas contestable que l'ex-chancelier a dit la vérité lorsqu'il a affirmé que l'Allemagne n'avait plus aucune influence sur la Russie.

Nous comprenons que l'on cherche à Berlin à nier le bien-fondé de cette assertion et que l'on prétende le contraire. On a intérêt à parler ainsi ; mais ces dénégations opposées à l'affirmation de M. de Bismarck ne prouvent nullement qu'il se soit trompé.

Tout le monde, en Europe, sait fort bien que la bonne harmonie qui règne en ce moment entre l'Allemagne et la Russie est purement superficielle et que le cas échéant, si les circonstances forçaient le czar à prendre une attitude plus franchement caractéristique, ce n'est pas vers Berlin qu'il porterait ses regards, mais vers Paris. Il n'ignore pas en effet, que la triple alliance n'est pas seulement faite contre la France, mais aussi contre la Russie.

Les journaux officieux de Berlin reprochent également à M. de Bismarck d'avoir calomnié sa patrie en disant qu'elle a perdu de son prestige et que son influence a diminué. Il nous semble que ce fait est constant, qu'il saute pour ainsi dire aux yeux ; il suffit, pour s'en convaincre de se reporter aux années qui suivirent la funeste campagne de 1870-71. L'Allemagne victorieuse se croyait alors tout permis et se flattait d'imposer ses volontés à l'Europe tout entière.

Bien plus, elle ne se gênait pas pour prendre à notre égard une attitude menaçante ; il n'en est plus ainsi aujourd'hui, depuis que l'on a acquis en Allemagne la certitude que la France, relevée de ses ruines, était en état de faire respecter ses droits et l'intégrité de son territoire.

La *Gazette de Cologne* a beau reprocher à l'ex-chancelier de ne pas conformer sa conduite actuelle aux déclarations qu'il a faites quand il était au pouvoir, il est manifeste que le prince de Bismarck n'a fait qu'exposer les choses telles qu'elles sont. Il est possible qu'il n'aurait pas tenu ce langage s'il eût été encore au pouvoir ; mais dans sa situation il n'était tenu à aucune réserve.

La *Gazette libérale*, qui se montre très sévère à l'égard du prince, s'exprime ainsi :

Ce n'est pas tant le comte de Caprivi, que le gouvernement allemand lui-même, que le prince de Bismarck a violemment attaqué devant l'étranger, et c'est l'intérêt même de l'empire que le prince de Bismarck a gravement compromis par ses commentaires sur la question russe. Le prince de Bismarck est assez au courant des choses diplomatiques pour se rendre compte de la portée de ses paroles.

Sans doute, l'ex-chancelier connaissait parfaitement la portée de ses paroles lorsqu'il les a prononcées et c'est même pour cela qu'il les a prononcées. N'était-ce point son droit de dire ce qu'il pensait ? Il a cru trouver là l'occasion d'être désagréable à son empereur et il s'est empressé d'en profiter.

D'ailleurs la plupart de ceux qui blâment sa conduite en cette circonstance ne contestent pas le bien fondé de ses assertions.

« Depuis quelque temps, dit la *Post*, l'Allemagne n'a pas vu luire une heureuse étoile, il importe donc que chacun fasse de son côté tout ce qui peut dépendre de lui pour empêcher le mal déjà fait de grandir. »

Il ne saurait nous déplaire à nous autres, Français, d'entendre les feuilles allemandes faire de pareils aveux, pas plus qu'il ne nous déplaît de voir M. de Bismarck montrer à l'Europe qu'il n'a pas pardonné à Guillaume de lui avoir enlevé le pouvoir.

Si l'étoile de l'Allemagne a pâli, personne en Europe ne s'en plaindra.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 7 juillet 1892

Les contributions indirectes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant fixation du budget général pour 1893 (Contributions directes et taxes y assimilées). La Chambre décide de passer immédiatement à la discussion des articles.

Article premier. — Les contributions directes applicables aux dépenses générales de l'Etat, seront établies pour 1893 en principal et centimes additionnels, conformémment à l'Etat A, annexé à la présente loi. Ces contributions sont évaluées à la somme de 463 millions, 945,803 fr.

M. le comte de Lanjuinais développe l'amendement qu'il a déposé avec M. de la Martinière et plusieurs de ses collègues, et qui tend à supprimer la contribution foncière sur les propriétés non bâties à partir du 1er juillet 1893.

L'orateur dit qu'il tient surtout à prendre date, car il s'agit d'une réforme qui s'imposedans l'avenir (Très bien ! à droite). Il prie le ministre de mettre à l'étude la question de la suppression des huit centimes additionnels perçus actuellement au profit de l'instruction publique (Rumeurs à gauche. Très bien ! à droite). Ce qui pour le moment nous donnerait satifaction (Applaudissements à droite).

M. Burdeau, rapporteur, dit que la commission, d'accord avec le gouvernement, ne peut accepter l'amendement. Ce dégrèvement ne profiterait qu'à ceux qui en ont le moins besoin. 49,000 propriétaires en absorberaient eux seuls le quart 12 millions. 600,000 petites cotes ne seraient au contraire dégrevées que de 21 francs chacune.

M. de Lanjuinais retire son amendement, mais en faisant ses réserves sur les arguments de M. Burdeau.

M. Terrier demande que tout ce qui concerne les patentes soit réservé pour le moment où ce débat viendra devant la Chambre.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, fait remarquer que l'accord existe entre le gouvernement et la commission des patentes ; mais si la Chambre modifiait quelques cotes des patentes, il serait possible d'appliquer ces modifications pendant l'exercice 1893.

M. Emile Rey, député du Lot, vient développer un amendement tendant à ce que la contribution personnelle-mobilière soit transformée, comme l'a été déjà précédemment la contribution foncière, en impôt de quotité.

Avec le système actuel, en effet, il y a des inégalités qui sont vraiment intolérables et injustifiables. Tel arrondissement ne paie que 2,70 0/0, alors que tel autre paie 7,89. Il y a des communes qui paient quarante-huit fois plus que d'autres !

M. Rey explique que, si la péréquation qu'il propose est de nature à augmenter très légèrement les charges de quelques départements et de quelques grandes villes, dont Paris surtout, elle allègera sensiblement la situation d'un grand nombre de départements qui sont les plus intéressants parce qu'ils sont les plus pauvres. L'orateur convie donc la Chambre à faire œuvre de justice en votant la réforme contenue dans son amendement (Applaudissements).

M. Boutin, directeur des contributions directes, commissaire du gouvernement, combat l'amendement de M. Rey, pour l'instant du moins, car il est annoncé, au nom du gouvernement, le dépôt, dans quelques mois, d'un projet destiné à établir la justice et l'égalité dans cet impôt personnel mobilier, comme dans plusieurs autres, d'ailleurs.

M. Rey n'en persiste pas moins à demander le vote de son amendement, estimant qu'un *tiens* est préférable à deux *tu l'auras*.

M. le ministre des finances répond en confirmant la promesse réformatrice que vient de faire M. Boutin. Il annonce même que la réforme de l'impôt personnel mobilier et de l'impôt des portes et fenêtres sera la base du budget de 1894.

M. Rey réclame pourtant de plus en plus le renvoi de son amendement à la commission du budget. Mais ce renvoi est refusé par 287 voix contre 238.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 48

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VI

LA CROIX DU TRAHOIR

Il consentit donc à accepter l'hospitalité de M. du Bosc.

Au moment où, appuyé sur le bras de Gros-Michel et sur celui de sa nouvelle connaissance, qui venait de le panser provisoirement aussi bien que mal avec le mouchoir de la jeune fille, Marcel allait s'acheminer vers la rue Bailleul, le guet arriva par la rue Saint-Honoré.

Le chevalier du Bosc se nomma et raconta ce qui venait de lui arriver.

Laffin de la Nocle gisait blessé sur le pavé, avec un laquais.

— Nous allons les transporter au corps de garde du Charnier des Innocents, dit le sergent royal. Demain, monsieur du Bosc, je vous ferai quérir pour le procès-verbal... Ah ! c'est que sa Majesté y tient la main.

Il n'achevait point que des arbalétriers conduits par un officier qui portait un costume moitié laïque moitié religieux, accoururent en faisant résonner l'arc d'acier et ses roues.

— J'ai vu de la rue Saint-Honoré le fer de vos pertuisannes briller sous les rayons de la lune, dit l'officier clérical. Que faites-vous là, sous la *Croix du Trahoir*.

— Nous allons verbaliser une *camisade* (attaque de nuit) qui vient d'avoir lieu céans, répondit celui qui commandait le guet.

— Ceci me regarde, maître Gervais.

— Pourquoi, s'il vous plaît, messire Melchior ?

— Vous feignez d'ignorer que ce lieu relève de la justice de madame l'abbesse de Montmartre, ainsi que plusieurs autres dans ce quartier, comme ayant été témoin du martyre de Monseigneur Saint-Denis, que nous devons vénérer tous.

— Je n'ignore rien, mais vous, de votre côté, messire Melchior, vous devez savoir que je suis sergent royal, obéissant à M. le chevalier du guet.

— Que m'importe ! Cette affaire nous appartient.

— Moi, je la retiens.

— Prenez garde !

— Des menaces au guet royal !

— Arbalétiers, emparez-vous de ces blessés et des témoins.

— Archers ! suivez-moi.

— Au nom du bailli du *For aux Dames*, arrêtez !

— Au nom du roi, en avant.

Déjà les arbalètes se tendaient, les pertuisanes s'abaissaient. Ce ridicule conflit de juridiction allait mettre aux mains ceux-là mêmes qui étaient chargés d'empêcher toute querelle.

Etienne du Bosc intervint par ces mots :

— Hé quoi ! messieurs, ne sauriez-vous remettre à demain la solution de la question ? emportez d'abord les blessés pour les secourir, laissez-nous emmener le nôtre qui souffre, et au point du jour, je suis prêt à aller déposer à la fois dans le cabinet de M. le chevalier du guet et rue de la Heaumerie, où si je ne me trompe, la justice du For aux Dames tient ses audiences. La querelle entre vos deux juridictions se videra avec des coups de plume, au lieu de coups de pertuisane.

Le sergent du guet ne demandait pas mieux, mais l'officier abbatial résistait. Michel s'avança vers ce dernier.

— *Qué simple !* dit-il en se servant de son mot favori. Me reconnaissez-vous.

— Hé ! c'est Gros-Michel de l'abbaye.

— Vous le voyez bien. Madame l'abbesse ne vous pardonnerait point d'avoir causé de l'ennui à cet officier du roi son ami qui est blessé et souffrant.

Ces paroles produisirent leur effet. Les deux patrouilles laissèrent aller le chevalier du Bosc et ses compagnons non sans continuer à se chamailler encore un peu après le départ de ces derniers. Le sergent obtint pourtant de transporter Laffin et le laquais au poste du Charnier des Innocents. Mais l'officier abbatial le prévint qu'à la première heure, on enverrait un huissier avec une sommation en règle.

— Quel fatras, quel embrouillement, monsieur! dit le chevalier en marchant, dans cette police de Paris, comme dans toute la France. Officialité, connétablie, chambre des comptes, cour des aide, Châtelet, Parlement, chacun commande et se dispute privilèges et préséances, sans compter les baillages du Temple, des monastères, des abbayes, des Chancines de Notre-Dame... Ah ! quelle simplification n'y aurait-il pas à établir dans ces administrations diverses comme dans nos lois. Il faudrait un Codex unique. L'Etat aurait besoin d'une administration à la fois forte et simple fondée sur une recherche sincère du juste et de l'honnête.

— Vous avez étudié le traité *de la République* de Jean Bodin, Monsieur le chevalier ?

— Cet illustre avocat fut mon ami. Il brilla sous la Ligue dont il fut un des zélés partisans.

— Auriez-vous également été ligueur monsieur du Bosc ?

— Nous comprenions la Ligue non comme les Guises, mais comme des amis de la chose publique, *rei publicæ*.

Nous voulions un gouvernement fort, fondé sur des lois équitables et sévères qui protégeassent et moralisassent à la fois le peuple.

— Le roi Henri IV n'a point d'autre but.

— Il ne songe qu'à ses plaisirs, le Béarnais.

— J'espère vous détromper, monsieur. J'y tiens même, car vous me paraissez un homme lettré et versé dans bien des matières.

— Outre que je cultivais l'amitié de l'avocat Jean Bodin, je fus à Bourges l'élève de Jacques Cujas...

— Le docte jurisconsulte ?

— Et à Bordeaux celui de maître Etienne de la

INFORMATIONS

L'anarchiste Meunier

Le bruit court que l'anarchiste Meunier, auteur de l'explosion du restaurant Véry, serait revenu à Paris.

Don Carlos

Le *Figaro* publie une lettre de don Carlos au comte de Paris.

Don Carlos déclare que comme chef de la maison de Bourbon il a seul le droit de porter les armes de France.

Le comte de Paris a fait répondre qu'il ne voulait pas entamer de polémique.

Emeute en Espagne

Une émeute s'est produite, jeudi, à Lorca, à l'occasion de l'impôt.

Le maire a voulu haranguer la foule, mais il a été blessé d'un coup de pierre à la tête.

Les élections à Londres

Voici le résultat des élections :

141 conservateurs, 19 unionistes, 117 gladstoniens, 10 antiparnellistos, 1 parnelliste sont élus.

Les gladstonniens gagnent 35 sièges et en perdent 15.

Le Choléra

Neuily-sur-Seine, 7 juillet, soir.

Le général Henrion-Berthier, maire de la ville, a été pris, ce matin, dans son cabinet, de vomissements et de diarrhée présentant tous les symptômes cholériformes. Le commissaire de police et le médecin appelés l'ont fait transporter d'urgence à son domicile.

Hier au soir, à 6 heures, on a transporté à l'hôpital Beaujon, une femme Bouffeyrol, qui venait d'être atteinte d'une attaque de choléra nostras.

Paris, 7 juillet, soir.

La situation sanitaire en France est bonne, malgré quelques cas de choléra nostras constatés dans la banlieue de Paris, on compte moins de décès cette semaine pour Paris et la banlieue que pendant la période correspondante de 1891. Il ne faut pas que la population parisienne s'alarme outre mesure de quelques cas de choléra qui ont été constatés dans la banlieue.

Voici, du reste, des renseignements très exacts qui nous parviennent sur l'état sanitaire de la banlieue. Il est permis d'espérer qu'avec les mesures de précautions qui sont prises par les maires des localités atteintes, on triomphera de cette légère épidémie :

A Levallois, trois personnes ont succombé hier matin : une, âgée de 27 ans, à son domicile, rue Belgrand ; deux autres, à l'hôpital du perpétuel-secours. Ces deux derniers malades venaient, l'un de Neuilly, l'autre de Puteaux et ont succombé à la fièvre typhoïde et non au choléra.

A Courbevoie, un forain de la fête de Neuilly s'est trouvé malade dans un café. Transporté à l'hôpital Beaujon, il y est mort en arrivant.

A Colombes, deux décès sont signalés, celui d'une dame Chavalier, couturière et celui d'un enfant de 19 mois.

A Clichy, un habitant du boulevard Victor-Hugo a été envoyé à Beaujon.

A Nanterre, une vieille femme de 73 ans et une dame Lothelin, sont mortes dans la journée.

A Suresne, cinq nouveaux décès sont signalés.

A Argenteuil, une demoiselle Grey, et le nommé Leslinche, employé du chemin de fer, âgé de 24 ans, sont morts, emportés dans quelques heures.

A Pantin, un chiffonnier, Nicolas Schnetz, âgé de 44 ans, dont la mère était depuis la veille en traitement à l'hôpital, a été trouvé sur les bords du canal St-Denis, en proie à des coliques atroces ; son état est très grave.

Douze cas, dont deux suivis de décès, se sont produits depuis avant-hier à St-Ouen.

Le clou de la future Exposition

Il est décidé que l'Exposition universelle de Paris aura lieu en 1900. Nous pouvons dire quel en sera le clou, qui est dû à l'imagination autant qu'aux démarches de M. Deloncle, député. Il s'agit de la construction d'un immense télescope pourvu d'un disque réflecteur, pesant 8,000 kilos et mesurant 3 mètres de diamètre et 50 centimètres d'épaisseur. Ce télescope permettra de mettre la lune par exemple, à deux mètres de l'observateur. Toute la machine, de dimensions considérables, sera construite par des maisons françaises.

L'accident de la Grande-Case

Moutiers (Savoie), 6 juillet.

Voici quelques détails sur le terrible accident dont a été victime le groupe de chasseurs alpins du 13e bataillon. C'est lundi matin, à neuf heures et demie, que le fait s'est produit, à 3,600 mètres d'altitude, ainsi que cela a été dit. MM. Alphonse Messimy, âgé de vingt-quatre ans, Louis Porcher, du même âge, tous les deux lieutenants au 13e chasseurs alpins, Jean-Baptiste Rosier, trente ans, adjudant, et Chevallat, vingt-trois ans, du même bataillon, étaient en excursion à la Grande-Case.

Tous les quatre étaient attachés à une corde lorsque la chute d'un bloc de glace, causée par une violente tourmente, atteignit Rosier et entraîna toute la caravane dans un gouffre d'une profondeur de cinq cents mètres. Le lieutenant Porcher et l'adjudant Rosier furent tués sur le coup.

MM. Messimy et Chevallat, malgré leurs blessures excessivement graves, purent, après des efforts inouïs, gagner le chalet de la Glière, d'où des secours furent demandés à Pralognan. Aussitôt le guide Blanc, de Bonneval, partit accompagné de quatre personnes et vers minuit les sauveteurs arrivèrent, malgré une tempête épouvantable, au lieu où s'était produite la catastrophe et retrouvèrent et recueillirent enfin les deux victimes au lieu où elles étaient tombées ; elles étaient dans un état impossible à décrire.

Moutiers, 7 juillet.

Le lieutenant Messimy et le chasseur Chevallat sont arrivés ici ce matin à dix heures, venant de Pralognan, dans deux chars-à-bancs escortés des lieutenants Paul et Raoul de Guillebon, et d'un caporal du 13e chasseurs alpins. Les blessés, bien que fort incommodés par les mouches et la chaleur, et fatigués par un trajet de six heures, vont relativement bien ; ils ont été transportés à l'hospice et confiés aux soins des sœurs, du médecin-major et du docteur Laissus.

Le lieutenant Messimy occupe la salle numéro 6.

Les funérailles des victimes auront lieu à Lanslebourg, où l'adjudant Rosier sera inhumé. La dépouille mortelle du lieutenant Porcher sera dirigée sur Paris, où habite sa famille. Le père du malheureux officier est directeur de l'école Turgot.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Echos des fêtes

Voici le discours prononcé par M. Rhodes, maire de Peyrilles, lorsque M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, lui a remis les insignes du mérite agricole :

Monsieur le minstre,

Je vous remercie et je remercie en même temps le gouvernement de la République de la distinction honorifique qu'il vient de m'accorder.

Instruit par notre honorable administrateur, M. le Préfet du Lot, et par nos mandataires des efforts que j'avais fait pour engager l'agriculteur de nos contrées à reconstituer son vignoble par les plants américains, le gouvernement en me décernant la croix du mérite agricole a voulu montrer tout le prix qu'il attache au développement de la viticulture, ce beau fleuron de la nation française.

Humble et simple soldat dans cette armée de viticulteurs de l'avenir, cette récompense m'inspirera de plus en plus tout le bien qu'un particulier peut faire à ses semblables, soit en prêchant d'exemple, soit par la parole.

Puisse l'agriculture prospérer de plus en plus, et, florissante, former à la République un temple de gloire nationale.

Merci, monsieur le ministre, de la récompense que vous venez de m'accorder, merci pour moi, merci pour l'avenir de l'agriculture.

Je suis heureux aussi qu'il me soit donné en présence et au nom des maires des départements de vous dire, sur cette terre qui fut le berceau de Gambetta : Vive la République, telle que le grand patriote l'a rêvée. Honneur à MM. les ministres. Gloire à Carnot et vive les représentants républicains, dont le département du Lot s'honore à juste titre.

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE

Je vous remercie, M. le Maire, des bons sentiments que vous venez de m'exprimer et je vous assure que je dirai à mon collègue de l'agriculture que voilà une croix bien placée et qui sera dignement portée.

M. L'INSPECTEUR RÉMOND

ET LES INSTITUTEURS DU LOT

Les instituteurs du Lot ont saisi l'occasion de la réunion annuelle de la Société de Secours mutuels, présidée par M. l'Inspecteur d'académie, pour faire leurs adieux au chef estimé et aimé de tous.

C'est M. Vidal, membre du Conseil départemental, qui a pris la parole au nom de ses collègues. Nous nous faisons un plaisir de reproduire son discours.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La sollicitude que vous témoignez aujourd'hui à vos instituteurs du Lot, en venant une dernière fois présider cette assemblée, n'étonne personne. Depuis sept ans que vous êtes à notre tête, que vous dirigez nos travaux, et les inspirez de vos conseils, vous nous avez habitués à ces marques de bienveillance dont le souvenir restera impérissable dans nos esprits.

Nous n'aurons garde, non plus, d'oublier ces magnifiques improvisations, provoquées parfois par l'humeur gauloise de notre cher trésorier, dont vous nous régaliez à la fin de ces agapes fraternelles, auxquelles vous ne dédaigniez pas de venir prendre part.

Et chacun se retirait de ces réunions plus fort, plus dévoué, convaincu que l'union, la solidarité autour d'un chef aimé et respecté de tous, était notre meilleure sauvegarde en toute circonstance.

Au nom de la Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot, que vous avez remise debout, que vous avez rendue prospère, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser l'expression de notre plus vive reconnaissance.

Mais si je me renfermais dans le cercle restreint de la Société de secours mutuels, je remplirais mal ma mission.

Que diraient demain les 300 instituteurs qui se rendent ici pour présenter leur hommage à M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, et qui viennent aussi dans l'intention de vous exprimer à vous-même, les regrets que leur cause votre départ !

Que dirait le personnel tout entier des instituteurs et institutrices du Lot, si je laissais échapper une si belle occasion de vous exprimer les sentiments de respectueuse affection dont vous êtes entouré, tous les regrets que vous emportez dans votre nouvelle résidence, tous les vœux que nous faisons pour votre bonheur et celui de tous les vôtres !

Quand nous regardons le chemin parcouru depuis que vous êtes parmi nous, nous surtout qui avons traversé les sombres périodes des 24 et 16 mai, où notre indépendance morale même fut menacée ; quand nous comparons le passé au présent, nous nous demandons s'il est bien vrai que nos rêves d'il y a 20 ans se sont enfin réalisés.

Nous n'avons garde d'oublier que c'est à la République que nous sommes redevables des lois qui nous ont soustraits à l'action d'un régime suranné, et, envers la République, nous ne serons jamais ingrats. Mais nous savons aussi qu'il est souvent plus facile de faire de bonnes lois que de les appliquer.

Aussi est-il vraiment heureux pour nous, pour un corps comme celui des instituteurs, qui a pour mission de porter la semence civilisatrice dans les recoins les plus déshérités d'un département, d'avoir à sa tête des chefs qui joignent à une bienveillance toute paternelle, une fermeté à toute épreuve ; qui, même lorsqu'ils sont obligés de faire rentrer leurs subordonnés dans la voie du devoir, s'ils étaient tentés de s'en écarter, y apportent des tempéraments tels qu'ils rendent la mesure acceptable aux âmes les plus endolories.

Merci du fond du cœur, monsieur l'Inspecteur d'académie, pour le dévouement que vous avez apporté à nous guider, à nous éclairer sur nos devoirs ; merci pour nos droits que vous avez défendus avec un soin jaloux, pour notre dignité que vous vouliez intacte, sachant bien que, pour faire des citoyens libres et vraiment républi-

---

Boëtie, conseiller au Parlement de cette ville, qui osa, en face des échafauds ordonnés par Henri II écrire son fameux *Discours sur la Servitude volontaire*.

— L'ami de l'illustre Michel Montaigne.

— De Montaigne, l'homme sage, intègre et indépendant.

— Dont je suis l'élève, vous dirai-je à mon tour.

— Vous, monsieur l'officier des gardes?

— Vous le voyez : nous pourrons nous entendre.

— Ah ! j'en suis heureux.

On était arrivé au logis du chevalier. Une vieille domestique vint ouvrir.

Quoiqu'en eût dit Marcel, la flaconnade qu'il avait reçue, sans être grave, méritait quelque attention. Un peu de fièvre même se déclara. On dut le mettre au lit sans tarder.

Le lendemain, le jeune homme sommeillait après une nuit très agitée, tandis que le chevalier du Bosc, fidèle à sa promesse, s'était rendu au guet pour déposer, et que Michel avait couru au Louvre prévenir le capitaine des gardes de ce qui était arrivé à Marcel. L'ancien pâtre devait, en outre, monter à Montmartre pour prévenir le sire de Clignancourt.

Lorsque Marcel rouvrit les yeux, il aperçut devant lui une angélique figure.

Quoique son âme fut pleine de l'image de Marie, sa bien-aimée, perdue pour lui, hélas ! la beauté de cette enfant, âgée de dix-sept ans au plus, avait à la fois quelque chose de si doux, de si gracieux et de si singulier qu'il en fût frappé.

Figurez-vous une Andalouse au type méridional, à la taille fine et cambrée, aux grandes paupières abaissées, car elle dormait, aux grands cils noirs faisant ombre légère, aux lèvres de carmin ; mais une Andalouse dont le visage tout espagnol est encadré par une luxuriante chevelure blond-cendré.

Cette chevelure est retenue par un *escoffion* ou coiffe de réseau, en rubans de soie bleue. Une robe de camelot rose, genre de soierie mélangée de laine, lui dessine la taille et recouvre son sein virginal jusqu'au cou, qui est blanc comme l'albâtre. Elle a les mains jointes et ses beaux bras arrondis sortent, nus jusqu'aux coudes, des manches pendantes.

Un peu de fatigue se lit sur le visage de la dormeuse, assise dans un fauteuil à côté du lit.

A un mouvement que fit Marcel, elle se réveilla.

Ses grands yeux, qui étaient noirs comme ses sourcils, s'étaient portés aussitôt sur le blessé, elle rougit et vivement :

— Ah ! pardon, monsieur ! je m'étais endormie.

— Vous m'avez donc veillé, mademoiselle, répondit le jeune homme.

— Mon père est âgé, répliqua-t-elle avec un naïf sourire, la vieille Marthe est sourde et un peu revêche. Il fallait bien que quelqu'un demeurât auprès de vous.

— Mais Michel.

— Votre ami s'entend mieux à jouer de main mise qu'à soigner un malade.

— Mille grâces alors, mademoiselle... Alice, n'est-ce pas ?

— C'est mon nom.

— Mais vous êtes lasse... Il faut vous reposer.

— Vous me renvoyez, monsieur ? Ma voix vous fatigue peut-être.

— Oh ! non. Elle est si douce ! Mais puisque vous avez veillé...

— Je veille souvent, monsieur.

— Oserai-je vous demander pourquoi ?

— Pendant que mon père étudie, je travaille.

— Vous travaillez... Dans votre condition...

— Nous sommes pauvres. Mon père a perdu tous ses biens dans le temps. Le roi Henri III les a confisqués après avoir rasé son château en Touraine.

— Pour quelle cause.

— Le chevalier était un des chefs de la révolte qui, chassé de Paris...

— A la journée des Barricades... Et à quoi travaillez-vous, mademoiselle ?

— Aux dentelles et broderies. Je fais aussi des escoffions, pareils à celui que vous me voyez, pour les dames de la cour.

— Ce travail vous rapporte-t-il suffisamment pour vivre.

— Si mon père voulait que j'acceptasse des commandes pour toutes ces dames, il n'aurait pas besoin de rédiger des placets et des mémoires au Parlement, il pourrait exclusivement s'occuper de l'étude des lois, qu'il aime pardessus tout.

— Vous avez donc de nombreuses commandes.

— Et de riches ! A Pâques Fleuries, on était venu de l'Hôtel de la rue de Doyenné, me proposer la confection d'un chaperon de velours noir brodé de perles, pour madame la duchesse de Beaufort. On m'en offrait vingt-cinq testons de vingt sols, les perles étant fournies par la duchesse, bien entendu.

— Et vous n'avez point accepté.

— Mon père a refusé, je ne sais pourquoi.

— Innocente et naïve, pensa Marcel.

— La semaine dernière, j'ai fait une gorgerette en résau de soie et d'or, qui me fût payée deux écus soleil à trois livres douze sols et six deniers.

— Pour qui !

— Pour mademoiselle Henriette d'Entragues, qui vint elle-même avec sa mère la chercher.

— Ah ! fit Marcel en tressaillant.

— Qu'avez-vous, monsieur ? souffrez-vous ? demanda Alice en se levant vivement. Voulez-vous boire de cette *tisane*, composée avec la *panacée des blessures*.

Et la jeune fille prenant un verre sur le somno, passa la main sous la tête du blessé, pour la lui soulever. Celui-ci se mit à sourire, et se redressant tout seul :

— Quelle excellente garde-malade vous me faites, mademoiselle ! dit-il. Mais je vous remercie, je ne me sens point faible.

— Prenez garde à votre blessure et à l'appareil.

— Une égratignure ! je suis sûr qu'il n'y paraîtra plus demain.

(A suivre.)

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat
Méfiez-vous des contrefaçons !

cains, « l'instituteur — et ici je m'empare de votre expression — ne doit pas même être soupçonné. »

Vous voudrez bien être notre interprète auprès de M. Piétremont, pour l'assurer qu'il trouvera en nous des instituteurs dévoués à leurs fonctions, foncièrement républicains, pleins de respectueuse sympathie pour sa personne et prêts à tous les sacrifices pour lui faciliter sa tâche et la rendre profitable aux écoles, à la République et aux instituteurs.

Et comme vous restez Quercynois par votre famille et vos bienfaits, nous avons l'espoir de vous revoir et de vous prouver — nous en prenons à témoin vos chers collaborateurs, MM. les Inspecteurs primaires — que votre œuvre est une œuvre durable et que les instituteurs du Lot savent se souvenir.

Mlle Reynes, au nom des institutrices du département, a offert un bouquet à M. l'Inspecteur d'académie, qui dans une chaleureuse improvisation a dit combien il était attaché au personnel enseignant du Lot, si vaillant, si discipliné, si dévoué. Dans son nouveau poste, il s'intéressera toujours aux instituteurs du Lot qu'il reverra quelques fois, car il reste quercynois par des liens de famille.

Les applaudissements ont souvent interrompu le discours de M. Rémond.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Lanes, général de brigade, commandant la 42e brigade d'infanterie, vient d'être nommé grand officier de l'ordre du Nichan-Iftikar.

* * *

Notre compatriote M. Georges Mendaille, ancien élève du lycée Gambetta, vient de subir avec succès les épreuves du concours d'externat devant la faculté de médecine de Toulouse.

Nos félicitations.

* * *

Notre compatriote M. Rayet, directeur de l'observatoire de Bordeaux, a été élu par l'Académie des sciences, correspondant de cette Société dans la section d'astronomie.

Certificats d'aptitude

Ont été définitivement reçus pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires, les instituteurs stagiaires dont les noms suivent :

MM. Bouyssou, à Cahors ; Brunet, à Castelnau ; Charles, à Albas ; Delpouget, à St-Cirgues ; Hébrard, à Lalbenque.

* * *

Les deux candidats qui ont été reçus pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement agricole dans les Ecoles primaires supérieures, sont : MM. Ségala Jean-Louis, directeur des cours complémentaires de Puy-l'Evêque ; Ségala Pierre, instituteur adjoint à l'Ecole primaire supérieure de St-Céré.

La taxe du pain

Au mois d'octobre dernier, le prix du pain à Cahors était fixé par arrêté municipal ; à ce moment, le prix de la farine était de 38 fr. les 100 kilos (première marque cylindre).

La taxe du pain est toujours la même, et cependant le prix de la farine est descendu de 38 fr. à 34 fr. 50.

L'Hygiène à Cahors

Si le choléra n'est pas encore venu nous visiter, ce n'est point la faute de ceux qui ont charge d'entretenir la propreté de nos rues. On nous signale de toutes parts de véritables foyers pestilentiels. Dans toute la rue de la Chartreuse, l'eau ne trouvant pas d'écoulement, croupit depuis des mois en des flaques nauséabondes et verdâtres, où pullulent les têtards.

Dans les rues Bousquet, Cathala-Couture et autres voisines, l'eau des éviers ne trouvant plus leur écoulement naturel, par suite des terrassements qui s'y font, remplissent les déclivités de terrains et exhalent des puanteurs inénarrables.

Au coin de la Place Thiers, à côté des écoles des jeunes filles, les jours de foire surtout, une foule de gens cherchant vainement un Chalet de nécessité, viennent à cet endroit, et en font le plus épouvantable dépotoir.

Et vous croyez que ces faits ne se produisent que dans les quartiers isolés de la ville. Il n'en est rien. Passez dans la rue du Lycée à toute heure du jour et les plus horribles émanations vous soulèvent le cœur.

Et quoi d'étonnant à cela. Par ces chaleurs suffocantes, les rues de la ville ne sont plus lavées et en fait d'arrosage des grandes voies cadurciennes, il n'en est plus question depuis l'administration vigilante de M. Sirech.

Il nous semble pourtant que Cahors possède un Conseil d'hygiène et nous nous demandons quelle est son attitude, en présence de cette incurie qui menace la santé publique.

Courageux sauvetage

En ces temps de baignade, il n'est pas rare d'enregistrer des malheurs. Nous en aurions un de plus à signaler, sans le courage et la présence d'esprit du jeune Miquel Henri, âgé de 19 ans à peine, employé des Postes et télégraphes. Ce jeune homme se baignait à l'île Robinson, avec un de ses camarades âgé de 14 ans, lorsque ce dernier, pris d'une défaillance, crie à Miquel qu'il va se noyer. Celui-ci le saisit aussitôt et lui recommande de se soutenir hors de l'eau, en se suspendant à son cou. Mais le malheureux enfant, à bout de forces, va lâcher prise et disparaître, quand, par un suprême effort, Miquel le soutient d'une main, tandis que nageant de l'autre, il peut regagner la rive, où il arrive exténué, mais heureux de rendre vivant à sa pauvre mère qui assistait à cette terrible scène, son fils unique, qu'elle croyait perdu.

Cet acte du jeune Miquel, qui n'en est pas, paraît-il, à son coup d'essai, est au-dessus de tout éloge ; nous nous faisons un devoir de le signaler à l'administration préfectorale, toujours heureuse de récompenser le courage.

Le droit d'accroissement

La congrégation autorisée des Dames du Sacré-Cœur de Jésus a fait opposition à une contrainte décernée contre elle par le receveur de l'enregistrement de Laval, pour le montant de droits d'accroissement. L'opposition était fondée sur ce que le droit d'accroissement n'est pas dû par les congrégations religieuses autorisées, et, subsidiairement, sur ce qu'il serait en tout cas payable en un seul versement, au bureau de la maison-mère.

Le tribunal, par un jugement en date du 3 juin, que la *Gazette des Tribunaux* publie dans son avant-dernier numéro, a reconnu le bien fondé de cette opposition et condamné aux dépens de l'instance l'administration de l'enregistrement.

Nouvelle militaire

Une partie des classes 1878 et 1879, armée territoriale, seront convoquées cette année, aux époques désignées :

Infanterie. — Première série du 5 septembre au 18 septembre, tous les bataillons du dépôt, section hors rang, pour les régiments suivants : 12e, 16e, 34e, 38e, 40, 42e, 44e, 46e, 48e, 50, 54e, 130e, 132e, 134e, 136e, les 1er et 2e bataillons des 18e et 104e.

Deuxième série, du 10 octobre au 23 octobre : 1er et 2e bataillons des régiments suivants : 2e, 6e, 8e, 10e, 12e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 40e, 42e, 52e, 56e, 58, 60e, 62e, 64e, 66e, 68e, 70e, 72e, 74e, 76e, 80e, 82e, 84e, 86e, 90e, 94e, 96e, 101e, 102e, 106e, 108e, 110e, 112e, 114e, 116e, 118e, 120e, 120e, 126e, 138e, 140e, 142e, 144e, 145e, les 1er et 2e bataillons des 4e, 88e, 122e.

Cavalerie. — Première série, du 8 au 16 octobre : 2e escadrons et dépôts des 2e escadrons des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e régiments.

Deuxième série, du 17 au 30 octobre : 4e escadrons et dépôts des 4e escadrons des régiments des dix-huit régions de corps d'armée, à l'exception du 8e.

Artillerie. — Première série, du 26 septembre au 9 octobre, batteries à pied et sections des parcs des dix-huit régiments.

Deuxième série, du 10 octobre au 23 octobre : un certain nombre d'artilleurs de la classe de 1880, appartenant aux régiments des 5e, 6e et 7e régions, seront convoqués par anticipation, par ordre d'appel individuel du 5 septembre au 18 septembre. Les brancardiers d'ambulance seront convoqués du 10 octobre au 23 octobre.

Concours de Gramat

Voici la liste des lauréats du concours de Gramat :

1re catégorie. — 1° Agneaux de l'hiver : 1er prix, 100 fr. à M. Henri Brel d'Alvignac ; 2e prix, 80 fr. à M. Gabriel Cazals, de Bèdes ; 3e, 60 fr. à M. Lacostes, d'Alvignac. Prix supplémentaires : 40 fr. à M. Puybaret, de Gramat ; 30 fr. à M. Vitrac, de Gramat ; mention honorable, à M. Lagrange, de Loubressac.

2° Agneaux de l'été : 1er prix, 100 fr. à M. Jean-Pierre Brel, de Miers ; 2e, 80 fr. à M. Victor Orliac, de Gramat ; mention honorable à M. Henri Brel, d'Alvignac.

3° Agnelles : 1er prix, 80 fr., à M. Henri Brel, d'Alvignac ; 2e prix, 60 fr., à M. Augustin Décros, de Pradal ; 3e prix, 50 fr. ; à M. Jean-Henri Vitrac, de Gramat ; mentions honorables, à MM. Lavergne, d'Alvignac et Timothée Tournié, du Périé.

Deuxième catégorie. — Antenais : 1er prix, 120 fr., à M. Henri Brel, d'Alvignac ; 2e prix, 100 fr., à M. Pierre Lescure, de Loubressac ; 3e prix, 80 fr., à M. Louis Méjecazes, de Lunegarde ; 4e prix, 60 fr. à M. Paul Delsahut, du Bastit ; 5e prix, 30 fr., à M. Lacroix, de Loubressac. — Mentions honorables à M. Albert Puybaret, de Gramat ; à M. Paul Pradounot, de Rocamadour ; à M. Labroix, de Loubressac.

Antenaises : 1er prix, 100 fr., à M. Henri Brel, d'Alvignac ; 2e prix, 80 fr., à M. Antoine Lavergne, d'Alvignac ; 3e prix, 60 fr., à M. Delsahut, du Bastit. — Mention honorable à M. Puybaret, de Gramat.

Troisième catégorie. — Béliers : 1er prix, 120 fr., à M. Charles Lafon, de Bède ; 2e prix, 100 fr., à M. Paul Lacostes, d'Alvignac ; 3e prix 80 fr., à M. Jean-Pierre Lafon, de Durbans : 4e prix, 60 fr., à M. Henri Brel, d'Alvignac ; 5e prix, 50 fr., à M. Delsahut, du Bastit. -- Mention honorable, à M. Antoine Lavergne, d'Alvignac.

Brebis : 1er prix, 120 fr., à M. Henri Brel, d'Alvignac ; 2e prix, 100 fr., à M. Louis Méjecazes de Lunegarde ; 3e prix, 80 fr., à M. Antoine Lavergne, d'Alvignac ; 4e prix, 70 fr., à M. Paul Delsahut, du Bastit.

Femelles de tous âges : 1er prix, 80 fr., à M. Théodore Bru, d'Alvignac ; 2e prix, 70 fr. à M. Henri Brel, d'Alvignac ; 3e prix, 60 fr., à M. Méjecazes.

Prix d'ensemble : médaille de vermeil offerte par M. le ministre de l'agriculture.

Cette médaille, aux applaudissements de tous, a été remise par M. de Verninac, président, à M. Henri Brel, d'Alvignac.

Le ministère de la guerre

Une circulaire a été adressée par M. le ministre de la guerre aux commandants de corps d'armée :

En voici le passage principal :

« Quelques accidents survenus par suite de la chaleur aux hommes et aux chevaux en marche viennent de m'être signalés. Afin de prévenir les accidents de cette nature, j'ai l'honneur de vous prier de tenir la main à ce que les prescriptions contenues dans la note ministérielle du 1er août 1890, relative aux mesures sanitaires à observer pour l'exécution des marches, soient strictement appliquées dans l'étendue de votre commandement. »

Faycelles

Lundi, vers quatre heures du soir, un individu faisant partie d'une bande de saltimbanques, composée de 7 personnes, a soustrait une paire de guides au préjudice du sieur Célestin Trapy, propriétaire à Lamadeleine ; ce dernier, ayant voulu les revendiquer, a failli être écharpé par deux femmes de la troupe armées de couteaux.

Plainte a été portée et les coupables sont activement recherchés.

Le chef de la bande se nomme Ignacio Montalla Escadiro.

Issepts

Pendant l'orage qui a éclaté sur la commune d'Issepts dans la soirée du 3 juillet, la foudre est tombée sur un noyer et a tué une chèvre appartenant à M. Paul Dayssac, propriétaire et maire de la commune.

Reyrevignes

Dans la soirée du 3 juillet, un orage terrible s'est abattu sur notre commune et la foudre est tombée sur une grange située au village du Pech, appartenant à Jean Bizor.

La toiture a été écrasée et cinq brebis tuées.

St Germain-de-Bel-Air

Dimanche soir, vers 4 heures, la foudre a incendié une grange située à l'entrée du bourg. En un instant, le bâtiment a été la proie des flammes.

La foudre est également tombée sur une autre maison. Elle a causé quelques dégâts, mais n'a pas mis le feu.

Variétés

Les pêcheurs à la ligne

La pêche à la ligne vient d'ouvrir. Comprenez-vous tout le charme de cet innocent plaisir ? Un poète, qui est aussi un pêcheur incorrigible, va vous le faire sentir.

« De tous les êtres humains, le pêcheur à la ligne est le seul qui se suffise à lui-même. Entendez-moi bien, ce n'est point par sa pêche qu'il se suffit. S'il n'avait que cela pour vivre, je le plaindrais de tout mon cœur. Seulement il se suffit dans ce sens qu'il n'a pas besoin de la compagnie des hommes pour tuer le temps. Que dis-je ? Il n'a pas même besoin de la compagnie des poissons !

Le poisson n'est pour lui qu'un prétexte à songerie. Quand il l'amorce, c'est moins pour le prendre que pour se laisser prendre lui-même à la douce mélancolie des champs et des eaux. Il est le poète de la pêche. Il rêve comme la rivière coule, sans savoir où son rêve s'en va. Tel est le pâtre de Musset, dans Rolla.

Que si le poisson mord, tant mieux ! Mais pas de récrimination, s'il ne mord pas. Au fond, ce n'est pas pour pêcher qu'il s'est assis sur la rive, dans le vert tremblement des roseaux : c'est seulement pour éprouver l'exquise sensation de l'éloignement.

Ce qui démontre, du reste, qu'il est surtout un rêveur, c'est que beaucoup de grands artistes ont éprouvé une grande passion pour la pêche à la ligne. On peut composer de très beaux vers en offrant aux goujons de très vilains asticots. On peut, quand on est musicien, trouver d'adorables mélodes en trempant un bout de fil dans les eaux murmurantes. Rossini ne dédaignait pas de recourir à ce procédé d'orchestration et je suppose que le Barbier de Séville vaut aisément un brochet.

Je sais bien que tous les pêcheurs à la ligne ne s'en retournent pas chez eux avec une partition d'opéra cueillie au jour le jour le long des rives de la Seine ou du Lot. Mais j'ai la conviction qu'ils y retournent avec la grande bonté de la nature dans le cœur.

La terre attriste toujours un peu l'homme parce qu'elle est encore la lutte pour la vie, élargie au-delà des villes. L'eau fait toujours un peu rêver et sourire, parce qu'elle est, elle-même la rêverie du ciel, toute frémissante des sourires du soleil.

Cela tient, sans doute, à ce qu'il y a dans tout être humain un vague désir de repos, une tendance à se réfugier en des paradis de la nature, loin de la fiévreuse activité des villes ; et l'on est presque tenté de conclure que la pêche à la ligne est peut-être de la philosophie.

Quoi qu'il en soit, c'est une philosophie moins attristante que celle des Allemands. Faites-en l'expérience, si le cœur vous en dit, mais procurez-vous de bons asticots. Tout est là. »

CLOVIS HUGUES.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 10 JUILLET 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(*Allées Fénelon*)

Le Chasseur alpin (marche)	Sellenick
Le Domino noir (ouverture)	Auber
Les Dragons de Villars (fantaisie)	Maillart
Le Bravo (valse)	Salvayre
Sylvia (cortège de Bacchus)	Léo Delibes
Le Bon Bourgeois (polka)	Sellenick

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 juin au 9 Juillet 1892

Naissances

Bastide Marie, Bd Gambetta, 27.
Rouffi Maurice, rue Labarre, 42.
Fontas Jean, place de la Citadelle, 5.
Dubarry Gabrielle, rue Fondue-Haute, 13.
Ségaud Ludovic, Bd Gambetta, 52.
Priolau Yvonne, rue des Boulevards, 12.
Arnaudet Frédéric, à Lacapelle.
Rous Alice, quai Ségur, 11.
Buffan Madeleine, Impasse Charles Cayx, 5.
Lagarrigue Elisabeth, rue Mascoutou, 44.
Plantade Jeanne, rue St-Urcisse, 25.
Lescales Marie, rue St-Laurent, 1.
Chavaroche Henri, Bd Gambetta, 24.
Clavières Pierre, rue Donzelle, 37.
Chanas Paul, rue du Château, 28.
Delpech Jean, rue Catala-Couture.

Mariages

Perdigal Jean, employé, et Ilbert Marie.
Castéran Pierre, adjudant, et Benné Marie.
Gilabert Antoine, jardinier et Rouget Catherine.

Décès

Labro Alexis, 25 ans, rue Portail-des-Augustins, 7.
Valet Marie, 67 ans, rue des Boulevards, 17.
Courdès Arnaudine, 12 ans, rue Nationale, 58.
Alazard Jean, 75 ans, rue St-Géry, 25.
Mélet Jean, négociant, 42 ans, rue du Lycée.
Cubaynes Jules, 15 jours rue Lestieu.
Rascouailles Jean, 68 ans, rue Fénelon, 13.
Jean-Baptiste, dit Milhet, quai Champollion, 2.
Carayon Cosme, 61 ans, à Cabessut.
Pechberty Marie, 67 ans (Hospice).
Pettretto Henriette, 81 ans, rue St-Géry, 13.

REVUE HEBDOMADAIRE

La liquidation s'est faite dans des conditions un peu plus onéreuses que précédemment. On avait monté un peu trop vite on a été obligé de retourner un peu en arrière. Malgré tout, la tendance est bonne.

Le 3 0/0 est à 98.72.

La Banque de France est à 4260. On a fait bonne justice de certaines utopies développées devant la Chambre. L'adoption du projet de la commission ne saurait faire de doute,

Le Crédit Foncier se maintient ferme à 1140. On sait que la conversion des obligations communales est proche. La Banque de Paris est un peu plus faible à 648.25 sans autres raisons que l'absence d'affaires.

Le Crédit Lyonnais est à 785. Malgré sa situation particulièrement favorable, la Société générale varie peu en raison de son excellent classement.

La Banque d'Escompte a eu un bon courant d'affaires à 915.

Les Cirages Français qui viennent de détacher un coupon de 15 fr. sont en voie de le regagner.

L'action des Châlets de commodité s'inscrit à 668.75 avec tendance à la hausse.

Le Suez est plus faible.

Nos grands chemins sont fermes sans affaires.

Les obligations des chemins de fer économiques sont en nouvelle avance.

Les fonds étrangers sont très mouvementés.

Le coupon que l'on détache de 2.17 sur l'Italien doit être rapidement regagné. Au prix de 90.60, il n'est certainement pas cher.

L'Extérieure donne toujours lieu à des mouvements très accentués.

Le Portugais est faible.

En Banque, les valeurs de cuivre sont lourdes. L'autorité du nom de M. Wickersheimer et les conclusions très favorables de son rapport continuent à animer la Morena.

Loin de se démentir, la bonne tenue des Soufres Romains ne fait que s'accentuer. Les bénéfices que réalise déjà la Société sont, du reste, de nature à justifier amplement la hausse de cette valeur que nous laissons à 235 demandée.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35e année. — Sommaire du numéro du 9 juillet 1892 :

Gravures : Exploration du lieutenant Mizon : Fantassin et cavalier cuirassés ; Le lieutenant Mizon passant la revue des troupes cuirassées du Sultan de l'Amadoua. — Dahomey : Portrait du roi Toffa ; Les trois conseillers du roi ; Fétiches, spécimens d'armes, etc. — Beaux-Arts : « Un pardon en Bretagne », tableau de M. Walter Gay. — Le Rowing-Club. — Monument du mineur Fontaine, à Anzin. — Monument de Clément Marot, à Cahors. — M. L. Cordonnier. — Manifestation des femmes de la Halle, à Madrid.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, A. Boisard ; A travers les champs, par Emile Desbeaux ; Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson ; Variété : L'Homme-Femme, par G. Lenôtre ; Une statue bien méritée, par G. Claudin ; Chronique du sport, par Archiduc. — Echecs, Rébus, Explication des gravures, Récréations de la famille.

Voyages : Au Dahomey, par A. d'Albeca. — Exploration du lieutenant Mizon, par Guy Tomel.

Nouvelle : « L'idée de Lord Vaughan », par Mlle Sophie Colonna.

En supplément : « Tante Berceuse », roman par J. Mary, illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1023e livraison (9 juillet 1892). — Texte : Le secret de la Grève, par Mme de Nanteuil. — Les parfums des différentes fleurs. — Tante Gertrude, par Mme J. Colomb. — Sauvons Madelon ! par Jeanne Schult. — Nos manufactures de tapisseries, par Mme Barbé. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1644e livraison (9 juillet 1892). — La mission Crampel, par M. Albert Nebout (1892). — Texte et dessins inédits. — 13 gravures de Mme Paul Crampel.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE BON JOURNAL. — Administrationet Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 7 juillet 1892 : M. Thivars : C'te pauv' tante. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Jules Claretie : L'Américaine (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — A. Spoll : Le Secret des Villiers (suite).

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 1er juillet 1892 : — Dionisa, par S. Blandy. — Les Capitales du monde. — La Sœur de Pierrot, par Arsène Alexandre. — Les gaietés du mois, par Willy. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — Les Salons de 1892, par G. Migeon. — Les villes proverbiales. — Carcasonne, par A. Maurel. — Brave Méré, par J. Porcher. — Les âges de l'homme. — Notes de Musique, par Frank Archet. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par F. Lix, Paoletti, A. Villette, Alb. Guillaume, J. Wagrez, Sigriste, Becker, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication parait les 1er et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luiguini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. Réné Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

Conversion des 347.541 Obligations de l'Emprunt 3 1/2 % 1889

ÉMISSION

de **396.386** Obligations de **500** Francs

Garanties par le Gouvernement Français

INTÉRÊT ANNUEL : **15 fr.** PAYABLES PAR TRIMESTRE

Remboursement au pair, en 96 ans, par Tirages semestriels

PRIX D'ÉMISSION : 95 1/4 0/0 = FR. 476.25

Payables { En souscrivant. . . . . Fr. 50 » / A la Répartition (du 15 au 20 juillet). Fr. 426 25

La Souscription sera ouv. le Mardi 12 Juillet 1892

A PARIS { Au **Crédit Foncier de France.** / Au **Comptoir National d'Escompte.** / Au **Crédit Lyonnais.** / A la **Société Générale.** / Au **Crédit Industriel.** / A la **Banque d'Escompte.** / A la **Banque de Tunisie (à Tunis).**

Et dans les Agences ou Succursales de ces Établissements, à Paris et dans les départements.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres. — Envois de Fonds** (Départements, Algérie et Etranger). — **Billets de Crédit circulaires. — Encaissements et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.**

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mlle GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi *franco* contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Ce (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, **Vinel**, droguiste.

OPTIMA

SAINDOUX PUR EXTRA

A & Co

CHICAGO

Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

On demande des Représentants sérieux pour la vente des *Engrais chimiques de toutes sortes* et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. — Huiles et graisses de toutes sortes. *Forte remise payée immédiatement.* S'adresser **à la maison L. Salles,** 27e années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, *4, rue Béranger, Paris.*

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er juillet 1892)

De Paris à Toulouse

		EXPRESS 1re 2e et 3e classes	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	EXPPESS 1e, 2e, 3e classes	EXPRESS 1re classe.	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ.	—	9h. m.	3h. »s.	7h. 40s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée.	—	6 21 soir.	6 38 matin.	5 5 matin.	12 42 Omnibus	—
	départ.	—	6 45 soir.	6 50 matin.	5 25 matin.	1 10 Omnibus	7h. 5. soir.
SOUILLAC.....	arrivée.	—	7 26	7 48	6 7	2 8 Omnibus	8 3 soir.
	départ.	—	7 29	7 53	6 10	2 14 soir.	8 11
CAZOULÈS....	arrivée.	—	—	8 »	—	2 21 soir.	8 18
	départ.	—	—	8 2	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....		—	—	8 15	—	2 35	8 34
Nozac.....		—	—	8 25	—	2 45	8 44
GOURDON.....		—	8 »	8 39	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....		—	—	8 49	—	3 10	9 8
Dégagnac.....		—	—	9 58	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....		—	—	9 1	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....		—	—	9 12	—	3 45	9 43
Espère.....		—	—	9 32	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée.	matin.	8 41	9 43	7 19	4 5	10 3
	départ.	9 58	8 47	—	7 24	4 20	7 25 matin.
Sept-Ponts.....		10 8	—	—	—	4 31	7 37
Cieurac.....		10 22	—	—	—	4 47	7 55
Lalbenque.....		10 29	—	—	—	4 56	8 4
Caussade.....		11 2	9 31	—	8 6	5 31	8 40
MONTAUBAN..	arrivée	11 37	9 58	—	8 32	6 11	9 23
	départ.	12 2	1re cl. 10 23	—	8 42	6 25 soir	—
TOULOUSE.....	arrivée.	1 32s.	11 10s.	—	9 29	7 55 soir	—

De Toulouse à Paris

		EXPRESS 1re classe.	OMNIBUS	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2h. 25 soir.	— soir.	6h. »soir.	—	9h. 25 matin.	6h. 6. matin.
MONTAUBAN..	arrivée.	3 14 soir.	3 19 soir.	7 15 soir.	—	10 36 matin.	7 13 matin.
	départ.	3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....		3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....		—	5 38	—	—	12 13 soir.	8 54
Cieurac.....		—	5 46	—	—	12 21 soir.	9 2
Sept-Ponts.....		—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée.	4 32	6 6	8 46	6 5 matin.	12 41	9 22
	départ.	4 38	6 30	8 54	6 20 matin.	—	9 30
Espère.....		—	6 45	—	6 33	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....		—	6 59	—	6 48	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....		—	7 14	—	6 57	—	10 11
Dégagnac.....		—	7 23	—	7 6	—	10 20
Saint-Clair.....		—	7 33	—	7 23	—	10 29
GOURDON.....		5 23	7 49	9 43	7 32	—	10 43
Nozac.....		—	7 58	—	7 42	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....		—	8 7	—	7 52	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée.	—	8 16	—	7 54	—	11 10
	départ.	—	8 18	—	8 2	—	11 12
SOUILLAC.....	arrivée.	5 47	8 25	10 7	8 8	—	11 19
	départ.	5 50	8 31	10 11	9 16m.	—	11 25
BRIVE.....	arrivée.	6 32	9 37s.	10 55	—	—	12 27
	départ.	7 1	—	11 5	—	—	12 49 Exp.
PARIS.....	arrivée.	4 37m.	—	10 21m	—	—	11 38s.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus
CAHORS. — *D.*	6h 40 matin	12h 50 soir.	6h 13 soir.
Mercuès.....	6 54	1 4.	6 17
Arrêt Douelle	6 58	»	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc...	7 25	1 35	6 57
Arrt Prayssac	7 28	»	7 »
Puy-l'Evêque..	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — *A.*	8 6	2 19	8 32
BORDEAUX..	3 51 soir.	8 11 m	4 45
PARIS. — *Ar.*	11 38 soir.	4 28 s.	10 24 m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — *D.*	3h » s.	11h 35 soir.	7h 40 mat. soir.
— *Expres.*	7 40		
BORDEAUX..	» »	6 10	3 34
LIBOS. — *D.*	8 29 matin.	3 30	9 5.
Fumel.....	8 55 matin.	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 50	9 21
Duravel.....	8 52	3 59	9 28
Puy-l'Evêque..	8 50	4 8	9 35
Arrt Prayssac	9 6	»	9 42
Gastelfranc...	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — *A.*	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — *D.*	7h 45 matin	11h 40 mat. soir.	5h 23 soir
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 4	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry...	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 21
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadeleine..	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. *A.*	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. *D.*	7 47 matin.	11h 30 mat. soir.	5h 22 soir.
Lamadeleine..	7 59	11 54	34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry...	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — *A.*	9 49	2 34	7 24

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

VELOUTINE. *Poudre de Riz spéciale preparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau. Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.*

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.